

## **LE RAPPORT A L'AUTORITE DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Afin de rendre la lecture de ce document accessible et compréhensible par le plus grand nombre, j'irai volontairement à l'essentiel en utilisant un vocabulaire « général », et évitant ainsi la présentation abondante et répétée de termes techniques et génériques.

### **1. L'ORIGINE DE CETTE RECHERCHE**

Phénomène de société grandissant, le rapport à l'autorité semble de plus en plus remis en cause depuis ces dernières années et son application devient, dans certains cas, difficile, voire utopique. Rejet de la discipline, non application des règles, contournement de la loi, actes répétés d'incivilités et de violence, agressions diverses, et autres dérives sociales, sont les constats qui apparaissent de plus en plus fréquemment dans la société actuelle et dont les médias ne cessent de relater les faits.

Aucun secteur ne semble épargné. Qu'il s'agisse de la justice, de la police, de l'éducation, du sport, et plus généralement de « la vie de tous les jours », les représentants de l'ordre et du pouvoir institutionnel connaissent des difficultés « nouvelles » dans l'exercice et l'application de leurs missions. Contestés, provoqués, et parfois même bafoués, les personnels exerçant une fonction d'autorité sur autrui, se trouvent plongés dans une ambiguïté morale où l'application des règles et des devoirs qui leur est demandée d'assurer, place ces derniers dans des situations permanentes de conflits où seuls les termes « régulations », « négociations » et « discussions », sont les garants du respect des règles et du maintien de l'autorité de l'état et de l'ordre public.

Immergée au sein même de cette nouvelle façon de penser la société, l'Ecole n'échappe pas à cette « rencontre » qui jalonne régulièrement la vie professionnelle des enseignants. Absentéisme répété, manque de respect, attitudes provocantes, insultes et agressions physiques, sont malheureusement les observables d'une nouvelle génération d'élèves qui n'hésitent pas à dire ce qu'ils pensent et à agir comme ils le ressentent, ipso facto. Le pouvoir de l'enseignant devient une caractéristique éphémère et sa position sociale de pédagogue trouve ses limites dans la qualité des rapports qu'il parvient à instaurer avec ses classes.

Dans ce contexte fragile où les moindres paroles peuvent faire l'objet d'interprétations et de prétextes à la « révolte », l'acte d'enseignement devient pour beaucoup une épreuve de force régulière face à soi même, mais surtout face à la classe. L'enjeu n'est plus seulement d'instruire des élèves et de faire l'éloge du savoir, mais de maintenir en priorité un climat de travail favorisant le respect de tous et l'acceptation des règles communes. L'enseignant revêt tour à tour les fonctions diverses que sont celles du « chef », de « l'arbitre », du « leader » et de « l'expert », afin d'asseoir son autorité auprès de ses classes.

### **2. QU'EN EST-IL EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ?**

Discipline à part entière du système éducatif, mais aussi entièrement à part, l'Education Physique et Sportive (EPS) est confrontée au même problème que les autres matières d'enseignement : mobiliser l'attention des élèves, faire cesser le chahut et les discussions incessantes, vérifier que les élèves aient leurs affaires de travail, motiver et inciter les élèves à apprendre et à répéter, vérifier l'acquisition des connaissances, attribuer des notes en rapport d'un résultat produit, sont parmi d'autres les traits communs de chaque discipline.

---

<sup>1</sup> Professeur Agrégé d'EPS, Conseiller Pédagogique IUFM de Nice, Doctorant en Sciences de l'Education, Université de Provence Aix-Marseille I

Mais au-delà ces caractéristiques générales qui lient l'EPS à ses « consoeurs fondamentales », celle-ci génère, en plus, ses propres particularités qui augmentent la pénibilité pour un jeune enseignant à faire respecter son autorité. Contrairement à l'idée reçue qui consiste à penser qu'en EPS il est plus facile d'enseigner que dans une autre matière, sous prétexte que les élèves sont motivés et sont davantage « disposés » à écouter le maître, il suffit pour cela d'apprécier plus précisément la discipline dans sa dimension globale pour se rendre à l'évidence et mesurer combien la réalité est toute autre.

Généralement confondue avec le « sport » (d'ailleurs la plupart des élèves disent le « cours de sport »), nombreux sont les élèves qui viennent en cours d'EPS pour se défouler, et évacuer la pression en laissant leurs pulsions hédonistes et ludiques retranscrites par l'amusement, prendre le dessus sur leur volonté cognitive traduite par des actions réfléchies et répétées qu'imposent un apprentissage précis et un travail efficace. D'autres, parce qu'ils ne peuvent y déroger, et sont forcés d'y assister, témoignent peu de volonté, d'efforts et de motivation pour une matière peu coefficientée qui représente un faible intérêt pour leur avenir professionnel au regard des autres matières dites « nobles ».

Dans les deux cas, mais pour des raisons différentes, le rapport à l'autorité demeure inévitable pour l'enseignant d'EPS qui veut assumer sa mission éducative du mieux possible et transmettre les connaissances que les programmes lui imposent.

L'EPS ce n'est pas l'enseignement des sports. Dans une société des loisirs où les pratiques sociales et sportives orientent de nombreuses motivations personnelles qui conduisent la plupart d'entre nous vers les activités physiques (en club ou en loisir), la similitude qui existe entre le sport pratiqué en milieu fédéral et le même sport pratiqué dans le cadre de l'École crée souvent une source de confusion en décrédibilisant la légitimité de l'enseignement scolaire. Parce qu'ils pratiquent la même activité en club, certains élèves viennent en cours d'EPS en supposant déjà tout savoir, et de ce fait, porte peu d'intérêt et d'attention aux contenus proposés. Le savoir perd son unicité scolaire et peut être « appris » ailleurs qu'à l'école. Le professeur doit dans ce cas, créer une autorité de compétence qui le placera dans un statut et une fonction différente de celle de l'entraîneur, et permettra à l'élève d'apprendre différemment, d'apprendre autre chose, et peut être d'apprendre « mieux » ?

Enfin, l'EPS intègre une composante majeure et au combien non négligeable : la sécurité des élèves. Propre à cette matière d'enseignement, le rapport à la règle (qu'elle soit liée aux conditions de sécurité, ou qu'elle soit liée aux conditions de jeu) est une variable que l'enseignant doit constamment réguler et vérifier pour assurer l'intégrité physique et morale de tous. Qu'il s'agisse de déplacements extérieurs pour se rendre sur les lieux d'activité, qu'il s'agisse de pratiques dites « dangereuses » ou « risquées » (gymnastique aux agrès, escalade, voile, sports de combat, natation, athlétisme, etc...), ou bien qu'il s'agisse d'activités d'oppositions et de coopérations collectives (football, volley, basket, etc...) dans lesquelles le principe de respect (du jeu et des autres) demeure une valeur essentielle de l'acte éducatif, le rapport à l'autorité est omniprésent et ne peut faire en aucun cas défaut, et en aucun cas l'économie d'une véritable construction de compétence professionnelle.

### **3. LA PLACE ET LES ENJEUX DE CETTE RECHERCHE**

Cette recherche se place dans le cadre d'une thèse de doctorat en science de l'éducation et se situe dans sa deuxième année. Cette année étant essentiellement consacrée à l'analyse et à la définition des concepts clés, de même qu'à l'observation in situ de jeunes collègues enseignants d'EPS en deuxième année d'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (appelés PLC2). Considérés comme des enseignants « novices », ces derniers sont inévitablement confrontés dès leur année de stage à la difficulté réelle d'asseoir et de légitimer leur autorité auprès des élèves.

L'objet de cette recherche est de mieux définir le cadre dans lequel le concept d'autorité intervient en cours d'EPS, et comment d'une autorité essentiellement dite de « fonction », l'enseignant novice crée les conditions lui permettant d'accéder à une autorité dite de

« compétence » : quelles en sont les conditions, les caractéristiques, et les fondements ?

La volonté affichée de cette recherche au travers l'humilité intellectuelle du chercheur que je suis, m'impose de préciser qu'il ne s'agit pas de dire explicitement et de manière péremptoire « comment il faut faire », mais de tenter d'enrichir par cette modeste contribution scientifique l'apport de connaissances « nouvelles et différentes » qui pourront, je l'espère, ouvrir des pistes de réflexion et d'analyse afin de remédier le plus efficacement possible aux difficultés pédagogiques rencontrées par « l'homme de terrain ».

#### 4. LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE

L'autorité du professeur d'EPS se crée dans le rapport étroit et complexe qui unit à la fois une posture ferme et directive de l'enseignant au regard des critères de sécurité à faire respecter et appliquer, et à la fois une posture « ouverte » et régulée de l'enseignant qui doit accompagner l'élève dans la construction du savoir. D'une posture essentiellement organisée par des communications verbales strictes et non discutables, représentant « l'autorité de fonction » du jeune enseignant, à une posture construite sur une alternance de communication verbale et non verbale mettant en jeu les savoir-faire professionnels de celui-ci dans l'accession à une « autorité de compétence », l'enjeu consiste à dégager le professeur novice d'une conception essentialiste de l'autorité vers une conception interactionnelle dans laquelle le rapport à la règle demeure l'unique « vérité pédagogique ».

Différents rôles sont accessibles et nécessaires à l'enseignant au regard du contexte dans lequel intervient son action d'autorité. D'un rôle de « chef » dans sa capacité à « être autoritaire » pour faire obéir le groupe, à un rôle « d'arbitre » dans sa capacité à « faire preuve d'autorité » pour réguler une action, au rôle de « leader » dans sa capacité à « avoir de l'autorité » pour inciter les élèves à se mettre en action, en terminant par le rôle de « l'expert » dans sa capacité à « faire autorité » et être reconnu pour ses compétences, l'enseignant d'EPS doit pouvoir utiliser à bon escient ses différentes « facettes pédagogiques » pour crédibiliser son intervention auprès des élèves et donner du sens à ce qu'il peut dire et ce qu'il peut faire.

La difficulté rencontrée par l'enseignant novice est de pouvoir adopter la bonne posture au bon moment et c'est sur cette complexité pédagogique que repose l'essentielle de la réflexion : quelles sont les conditions et les situations qui nécessitent l'apparition d'une autorité de fonction et celles qui nécessitent l'apparition d'une autorité de compétence ?

#### 5. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Les moyens et outils envisagés (à cet instant...) sont les suivants :

➤ Observations d'enseignants novices en EPS au moyen de grilles et de l'outil vidéo faisant apparaître les incidents critiques (I.C.) en cours de leçon et les interventions du professeur : qui ? quoi ? quand ? comment ?

➤ Confrontations en fin de leçon, sous forme de discussions enregistrées par un dictaphone avec les enseignants pour comprendre et analyser leurs interventions : pourquoi ? comment ? (forme et fond des « remédiations » effectuées)

➤ Suivi de l'expérience durant trois périodes distinctes afin de comparer les éventuelles modifications dans le mode d'intervention et les raisons de ces modifications : pourquoi ? comment ?

Les périodes sont les suivantes : en début d'année (Septembre-Octobre) ou période de prise de contact, en milieu d'année (Décembre-Janvier) ou période de renforcement, et en fin d'année (Avril-Mai) ou période de maîtrise.

- Variétés des observations (si rendues possibles...)
  - lieux : collège / lycée d'enseignement général / lycée d'enseignement professionnel
  - types : établissement « classique » / ZEP / zone sensible
  - enseignants : femme / homme ; novice / expert
- Recueils et traitements des données : analyse statistique, interprétation des résultats.
- Propositions de « pistes de réflexions et de remédiations ».

## 6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES (succinctes...)

- ARENDE, H. (1954), La crise de la culture, éd. Gallimard, Paris
- ESTRELA, M.T. (1996), Autorité et discipline à l'Ecole, éd. ESF, Paris
- GUERIN, V. (2003), A quoi sert l'autorité ?, éd. Chronique Sociale, Lyon
- HOUSSAYE, J. (1996), Autorité ou éducation ?, éd. ESF, Paris
- LOMBARD, J. (2003), L'école et l'autorité, éd. L'Harmattan, Paris
- IMBERT, A.M & F. (1973), L'école à la recherche d'une nouvelle autorité, éd. A. Colin, Paris
- MEARD, J.-A. & BERTONE, S. (1998), L'autonomie de l'élève et l'intégration des règles en éducation physique, éd. Puf, Paris
- MENDEL, G. (2002), Une histoire de l'autorité, éd. La Découverte, Paris
- MOSSE-BASTIDE, R.M. (1966), L'autorité du maître, éd. Delâchaux, Neuchâtel, Suisse
- REY, B. (2004), Discipline en classe et autorité de l'enseignant, éd. De Boeck, Bruxelles
- SNYDERS, G. (1973), Où vont les pédagogies non-directives ?, éd. Puf, Paris
- Cahiers pédagogiques n° 309, (1992), Les ZEP, années 90, Paris
- Cahiers pédagogiques n° 361, (1998), L'EPS, réalités et utopies..., Paris
- Cahiers pédagogiques n° 366, (1998), Quand les élèves posent problème, Paris
- Cahiers pédagogiques n° 426, (2004), L'autorité, Paris

-----